

# **APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR LES AGENTS CONTRACTUELS**

## **CHERCHEURS – GROUPE DE FONCTIONS IV**

**Profil 1: Sciences naturelles**

**Profil 2: Sciences quantitatives**

**Profil 3: Sciences humaines et sociales**

**Profil 4: Agronomie, sciences de l'environnement et sciences de la terre**

**Profil 5: Sciences de la santé**

**EPSO/CAST/S/5/2013**

### **I. INTRODUCTION**

À la demande de la Commission européenne (CE) et en particulier du Centre commun de recherche (CCR), l'Office européen de sélection du personnel (EPSO) lance une procédure de sélection visant à constituer une base de données de lauréats en vue du recrutement, à des fins de renforcement des capacités, de personnel contractuel de recherche (agents contractuels GF IV) correspondant aux profils susmentionnés.

La base de données des lauréats sera principalement utilisée par la Commission européenne et plus particulièrement par le Centre commun de recherche. **La majorité des emplois sera affectée au CCR, aux sièges respectifs des instituts suivants:**

**Institut des matériaux et mesures de référence (IRMM) à Geel, Belgique**  
**Institut des transuraniens (ITU) à Karlsruhe, Allemagne**  
**Institut de l'énergie et des transports (IET), à Petten, Pays-Bas**  
**Institut pour la protection et la sécurité des citoyens (IPSC) à Ispra, Italie**  
**Institut pour l'environnement et le développement durable (IES) à Ispra, Italie**  
**Institut pour la santé et la protection des consommateurs (IHCP) à Ispra, Italie**  
**Institut de prospective technologique (IPTS) à Séville, Espagne**  
**Gestion du site d'Ispra (ISM), à Ispra, Italie**

Certains emplois seront proposés à Bruxelles dans les directions générales (DG):

<b>DG Réseaux de communication – Commission européenne</b>	<b>(DG CONNECT)</b>
<b>DG Recherche et innovation – Commission européenne</b>	<b>(DG RTD)</b>
<b>DG Santé et consommateurs – Commission européenne</b>	<b>(DG SANCO)</b>

Volume approximatif de la réserve de lauréats demandée pour la période 2013-2014:

Profil 1: Sciences naturelles	100
Profil 2: Sciences quantitatives	180
Profil 3: Sciences humaines et sociales	150
Profil 4: Agronomie, sciences de l'environnement et sciences de la terre	110
Profil 5: Sciences de la santé	60

**Les candidats ne peuvent postuler que pour un seul des profils figurant dans le présent appel à manifestation d'intérêt.**

**Tout candidat ayant postulé pour plus d'un profil sera exclu de la procédure de sélection.**

Les conditions de travail au sein des institutions européennes sont définies par le régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, dont la version intégrale est disponible à l'adresse <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:1962R0031:20100101:FR:PDF> (chapitre 4, page 172).

Les dispositions générales d'exécution régissant les conditions d'emploi des agents contractuels de la Commission sont disponibles à l'adresse suivante: [http://europa.eu/epso/doc/rules\\_ca\\_comm\\_fr.pdf](http://europa.eu/epso/doc/rules_ca_comm_fr.pdf).

## II. NATURE DES FONCTIONS<sup>1</sup>

Les membres du personnel contractuel de recherche (agents contractuels GF IV) exécuteront, sous la supervision d'un chercheur confirmé, les tâches qui incombent aux membres d'une équipe de recherche.

Les profils susmentionnés couvrent chacun plusieurs des tâches suivantes:

- Travaux de laboratoire
- Modélisation et simulation
- Développement de logiciels
- Analyse des politiques
- Préparation de rapports et de publications
- Présentation des résultats lors de conférences, séminaires et réunions
- Mise au point et réalisation de travaux de recherches, d'expériences et d'innovations techniques et scientifiques
- Garantir la disponibilité des informations et données scientifiques les plus récentes pour appuyer les programmes européens de recherche
- Contribuer aux processus de prise de décision en fournissant des bases scientifiques solides
- Présenter les principaux aspects des activités du projet et les résultats qui en découlent, participer à des actions de diffusion
- Rédiger, publier et présenter des rapports, articles et textes de conférence scientifiques

<sup>1</sup> Les profils décrits dans le présent appel à manifestation d'intérêt sont des versions simplifiées des profils génériques qui seront utilisés pour l'établissement des contrats. Ces versions simplifiées sont fournies à titre indicatif et ne sont pas juridiquement contraignantes.

- Appuyer toutes les activités liées à la gestion et au suivi des demandes d'autorisation de mise sur le marché.
- Fournir une aide aux avis scientifiques et à l'élaboration de protocoles
- Préparer de la documentation technique
- Appuyer toutes les activités liées à la surveillance des bonnes pratiques de fabrication, des bonnes pratiques de laboratoire et des bonnes pratiques cliniques
- Entretenir des contacts avec les autorités nationales et régionales chargées des questions de recherche dans l'Union européenne.
- Participer aux comités d'évaluation des projets de recherche
- Évaluer les rapports scientifiques
- Recenser des experts et des personnes susceptibles de participer aux comités dans le domaine de la recherche

### III. CALENDRIER INDICATIF DE LA PROCÉDURE DE SÉLECTION

Le calendrier **approximatif** de la procédure de sélection est le suivant:

Étape	Date
Période d'inscription	29 janvier 2013 – 1 <sup>er</sup> mars 2013
Sélection sur titres (le cas échéant)	mars-avril 2013
Épreuves de compétences	avril-mai 2013 (en l'absence de sélection sur titres) juin 2013 (en cas de sélection sur titres)
Transmission des résultats des épreuves aux candidats	juin 2013 (en l'absence de sélection sur titres) juillet 2013 (en cas de sélection sur titres)

### IV. CONDITIONS D'ADMISSION

À la date de clôture fixée pour l'inscription en ligne, les candidats doivent remplir les conditions suivantes:

#### **A. Conditions générales**

- (a) Être citoyen de l'un des États membres de l'Union européenne ou citoyen de l'un des pays associés au 7<sup>e</sup> programme-cadre de recherche<sup>2</sup>.
- (b) Jouir de tous ses droits civiques.
- (c) Être en situation régulière au regard des obligations imposées par les lois du pays d'origine en matière militaire.
- (d) Offrir les garanties de moralité requises pour l'exercice des fonctions considérées.

#### **B. Conditions spécifiques minimales – Formation/expérience**

Un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires de trois (3) années au moins sanctionné par un diplôme et

<sup>2</sup> Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Îles Féroé, Islande, Israël, Liechtenstein, Monténégro, Norvège, République de Moldavie, Suisse, ancienne République yougoslave de Macédoine, Serbie et Turquie.

a) au moins cinq (5) années d'expérience professionnelle dans l'un des domaines énumérés ci-dessous

ou

b) un diplôme de doctorat dans l'un des domaines énumérés ci-dessous. Les candidats n'ayant pas encore soutenu leur thèse de doctorat peuvent déposer une candidature à condition qu'ils aient obtenu leur diplôme de doctorat au moment de leur convocation à un entretien, comme prévu au point IX du présent document.

Biologie  
Chimie  
Sciences naturelles  
Sciences de la vie  
Biochimie  
Océanographie / Sciences de la mer  
Nanotechnologie, nanobiotechnologie  
Sciences vétérinaires  
Ingénierie  
Mathématiques  
Physique  
Sciences informatiques  
Statistiques  
Sciences des matériaux  
Sciences économiques  
Sciences politiques  
Sciences sociales  
Sciences de l'éducation  
Psychologie  
Géographie  
Sciences de l'environnement  
Agronomie  
Génie agricole  
Météorologie  
Écologie  
Sylviculture  
Géologie  
Sciences hydrologiques  
Sciences médicales  
Pharmacie  
Sciences de la nutrition

Seuls les titres délivrés par les autorités des États membres de l'UE et les titres reconnus comme équivalents par les autorités compétentes des États membres de l'UE sont acceptés. Les candidats titulaires d'un diplôme délivré par un État non membre de l'UE peuvent être invités à fournir le document d'équivalence requis délivré par une autorité reconnue.

### **C. Connaissances linguistiques**

(a) **Langue 1** Langue principale: connaissance approfondie (niveau C1<sup>3</sup>) d'une des langues  
et officielles de l'Union européenne<sup>4</sup>.

<sup>3</sup> Voir le cadre de référence sur le site d'Europass. Vous pouvez y accéder en cliquant sur le lien suivant:  
<http://europass.cedefop.europa.eu/fr/resources/european-language-levels-cefr>

(b) **Langue 2**

Une connaissance satisfaisante (niveau B2<sup>5</sup>) de l'anglais, du français ou de l'allemand; la langue 2 doit être différente de la langue 1 ci-dessus.

Conformément à l'arrêt rendu par la Cour de justice de l'Union européenne (grande chambre) dans l'affaire C-566/10 P, République italienne/Commission, les institutions de l'Union sont tenues, dans le cadre de la présente sélection, de motiver la limitation du choix de la deuxième langue à un nombre restreint de langues officielles de l'Union.

Les candidats sont donc informés que les deuxièmes langues retenues aux fins de la présente sélection ont été définies conformément à l'intérêt du service, qui exige que les nouveaux recrutés soient immédiatement opérationnels et capables de communiquer efficacement dans leur travail quotidien. Le fonctionnement effectif des institutions risquerait autrement d'être gravement entravé.

Eu égard à la longue pratique des institutions de l'Union en ce qui concerne les langues de communication interne, et compte tenu des besoins des services en matière de communication externe et de traitement des dossiers, l'anglais, le français et l'allemand demeurent les langues les plus largement employées. En outre, l'anglais, le français et l'allemand sont de loin les deuxièmes langues qui sont les plus choisies par les candidats aux sélections, lorsque ceux-ci ont la possibilité de choisir leur deuxième langue. Cela confirme le niveau d'étude et les compétences professionnelles qui peuvent être actuellement attendus des candidats à des emplois au sein des institutions de l'Union, à savoir la maîtrise d'au moins l'une de ces langues. Par conséquent, dans la mise en balance de l'intérêt du service et des besoins et des aptitudes des candidats, compte tenu du domaine particulier de la présente sélection, il est justifié d'organiser des épreuves dans ces trois langues afin de garantir que, quelle que soit leur première langue officielle, tous les candidats maîtriseront au moins l'une de ces trois langues officielles au niveau d'une langue de travail. En outre, dans un souci d'égalité de traitement, tout candidat, même s'il a l'une de ces trois langues comme première langue officielle, est tenu de passer cette épreuve dans sa deuxième langue, à choisir parmi ces trois langues. L'appréciation des compétences spécifiques permet ainsi aux institutions de l'Union d'évaluer l'aptitude des candidats à être immédiatement opérationnels dans un environnement proche de celui dans lequel ils seront appelés à travailler. Ces dispositions ne portent pas atteinte à l'apprentissage ultérieur d'une troisième langue de travail conformément à l'article 45, paragraphe 2, du statut.

Vous ne pourrez plus modifier votre choix de langues une fois que vous aurez validé votre formulaire d'inscription en ligne.

**N.B.: Si vous êtes convoqué à un entretien aux fins d'un éventuel recrutement, vous serez invité à fournir les pièces justificatives corroborant les déclarations figurant dans votre formulaire d'inscription. Si les informations fournies se révèlent fausses,**

<sup>4</sup> Les langues officielles de l'Union européenne sont les suivantes: allemand (DE), anglais (EN), bulgare (BG), danois (DA), espagnol (ES), estonien (ET), finnois (FI), français (FR), grec (EL), hongrois (HU), irlandais (GA), italien (IT), letton(LV), lituanien (LT), maltais (MT), néerlandais (NL), polonais (PL), portugais (PT), roumain (RO), slovaque (SK), slovène (SL), suédois (SV) et tchèque (CS).

<sup>5</sup> Voir le cadre de référence sur le site d'Europass. Vous pouvez y accéder en cliquant sur le lien suivant: <http://europass.cedefop.europa.eu/fr/resources/european-language-levels-cefr>

**ou si vous n'êtes pas en mesure de présenter les pièces justificatives exigées, vous serez exclus de la sélection (et votre nom sera supprimé de la base de données).**

## **V. PROCÉDURE DE CANDIDATURE ET DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES**

Vous devez vous inscrire en ligne en suivant le lien figurant sur le site web de l'EPSO [http://europa.eu/epso/apply/jobs/index\\_fr.htm](http://europa.eu/epso/apply/jobs/index_fr.htm) Suivez les instructions fournies sur le site, notamment dans le guide à l'intention des candidats.

**DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES (validation comprise):**

**le 1.3.2013 à 12 h (midi), heure de Bruxelles**

Vous devez prendre toutes les mesures nécessaires pour que l'inscription électronique soit terminée dans le délai requis. Nous vous conseillons de ne pas attendre la fin de la période d'inscription pour vous inscrire car un encombrement exceptionnel des lignes ou une défaillance de la connexion internet peut vous conduire à devoir répéter l'opération d'inscription électronique, opération devenant impossible après l'expiration de ce délai. Votre formulaire de candidature doit être rempli en anglais, en français ou en allemand. Une fois que vous aurez validé votre candidature, vous ne serez plus en mesure d'apporter le moindre changement.

## **VI. PROCÉDURE DE SÉLECTION**

La procédure de sélection comporte les étapes suivantes:

Si le nombre total de candidats admissibles est supérieur à 3 600 pour les 5 profils réunis, une présélection sur titres aura lieu. La présélection sur titres se basera sur les informations fournies par le candidat sous l'onglet «évaluateur de talent» du formulaire d'inscription.

À cet effet, un panel de sélection sera désigné pour seconder l'EPSO, notamment pour effectuer la présélection sur titres (examen des CV).

La présélection sur titres se basera sur les critères suivants:

1. Diplôme de doctorat en rapport avec un ou plusieurs des domaines énumérés au point IV.B.b du présent document
2. Publications dans des revues à comité de lecture en rapport avec un ou plusieurs des domaines énumérés au point IV.B.b du présent document
3. Expérience professionnelle et/ou universitaire en rapport avec un ou plusieurs des domaines énumérés au point IV.B.b du présent document

Le panel de sélection appliquera une pondération à chaque critère sur une échelle de 1 à 3.

Il examinera ensuite les réponses fournies par les candidats sous l'onglet «évaluateur de talent» du formulaire d'inscription et leur attribuera une note entre 0 et 4 points. La note finale du candidat sera la somme des points (entre 0 et 4) attribués pour chaque réponse, multipliés par la pondération correspondante (de 1 à 3).

Les 3 600 candidats qui obtiendront les meilleures notes seront invités à l'épreuve de compétences sur ordinateur, consistant en une série de questions scientifiques relatives au profil décrit au point I qu'ils auront choisi. Au cas où plusieurs candidats auraient obtenu la même note pour la dernière place, ils seront tous invités à l'épreuve de compétences, qui sera organisée comme suit:

Type d'épreuves	Temps imparti	Langue de l'épreuve	Nombre maximal de points	Note minimale requise
Questionnaire à choix multiples	60 minutes	Anglais, français, allemand (L2)	30	15 points

Les épreuves se dérouleront dans des centres d'examen situés dans les 27 États membres de l'UE.

## **VII. RÉSULTATS DES ÉPREUVES**

Les résultats des épreuves seront publiés dans le compte EPSO des candidats. À ce stade, les lauréats devront remplir un questionnaire afin de fournir des informations supplémentaires sur leur expérience universitaire et professionnelle, de sorte à faciliter la procédure de recrutement.

## **VIII. INSCRIPTION DANS LA BASE DE DONNÉES**

Le nom des candidats ayant obtenu le minimum requis à l'épreuve de compétences sera saisi dans la base de données et ne sera publié sous aucune autre forme. L'accès à la base de données sera accordé à la Commission européenne et sera réservé au seul CCR durant les six premiers mois. Par la suite, d'autres institutions ou agences européennes pourront avoir accès à la base de données, si elles font connaître leurs besoins concernant ces profils. La base de données restera valable pendant trois ans à compter de la date à laquelle les candidats sont informés de leurs résultats

La Commission européenne a entamé des négociations en vue de modifier le statut des fonctionnaires et le régime applicable aux autres agents de l'Union européenne. Cette modification pourrait concerner les carrières des fonctionnaires et autres agents. Les lauréats inscrits dans la base de données de cette procédure de sélection pourront recevoir une offre de recrutement fondée sur les nouvelles dispositions du statut, une fois qu'elles auront été adoptées par le législateur, sans préjudice des autres conséquences de nature juridique ou financière.

## **IX. ENTRETIEN EN VUE D'UN RECRUTEMENT ÉVENTUEL**

L'inscription dans la base de données n'est pas une garantie d'offre de recrutement. En cas de vacance d'emploi, les services recruteurs consulteront la base de données et convoqueront à un entretien les candidats dont le profil correspond le mieux aux exigences de l'emploi en question. La maîtrise de la langue 1 sera évaluée durant l'entretien. En fonction du résultat de cet entretien, le candidat pourra se voir proposer une offre d'emploi officielle. Veuillez noter que, si

vous êtes convoqués à un entretien, il vous sera demandé de produire le diplôme de doctorat (mentionné au point IV.B.b) et tous les documents qui attestent votre expérience professionnelle et universitaire.

Les dispositions générales d'exécution régissant les conditions d'emploi des agents contractuels de la Commission sont disponibles à l'adresse suivante: [http://europa.eu/epso/doc/rules\\_ca\\_comm\\_fr.pdf](http://europa.eu/epso/doc/rules_ca_comm_fr.pdf).

## X. PROCÉDURES DE RÉEXAMEN/RECOURS

À tous les stades de la procédure de sélection, si vous estimez qu'une erreur a été commise ou que l'EPSO n'a pas agi de manière équitable ou n'a pas respecté les dispositions régissant ladite procédure et que vos intérêts ont ainsi été lésés, vous disposez des voies de recours suivantes, dans l'ordre défini dans le tableau ci-dessous:

Procédure	Point de contact	Délai <sup>6</sup>
1. Déposer une demande de réexamen	Via la page contact du site internet de l'EPSO	10 jours calendriers
2. Introduire une réclamation administrative sur la base de l'article 90, paragraphe 2, du statut des fonctionnaires de l'Union européenne <sup>7</sup>	Soit par courrier à l'adresse suivante: Office européen de sélection du personnel (EPSO) C-25, 1049 Bruxelles, BELGIQUE, soit via la page contact du site internet de l'EPSO	3 mois
À l'issue de l'étape 2 ci-dessus (l'étape 1 étant facultative), vous avez la possibilité suivante:		
3. Si votre réclamation est rejetée, explicitement ou implicitement, introduire un recours en vertu de l'article 270 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et de l'article 91 du statut des fonctionnaires <sup>8</sup>	Tribunal de la fonction publique de l'Union européenne Boulevard Konrad Adenauer 2925 LUXEMBOURG	3 mois

Comme tout citoyen de l'Union européenne, vous pouvez déposer une plainte auprès du médiateur européen:

Médiateur européen  
1 avenue du Président Robert Schuman  
CS 30403  
67001 Strasbourg Cedex

<sup>6</sup> À compter de la date de publication de la décision dans le compte EPSO des candidats.

<sup>7</sup> Veuillez indiquer en objet de votre lettre: la référence «EPSO/CAST/S/5/2013», votre numéro de candidat; et la mention «réclamation article 90, paragraphe 2».

<sup>8</sup> Pour les modalités d'introduction de votre recours et le calcul des délais, veuillez consulter le site web du Tribunal de la fonction publique de l'Union européenne à l'adresse [http://curia.europa.eu/jcms/jcms/Jo1\\_5230/](http://curia.europa.eu/jcms/jcms/Jo1_5230/).

## XI. COMMUNICATIONS

L'EPSO vous contactera par l'intermédiaire de votre compte EPSO. Il vous appartient de suivre l'évolution de la procédure et de vérifier les informations qui vous concernent en consultant votre compte EPSO à intervalles réguliers, au moins deux fois par semaine. Si vous n'êtes pas en mesure de le faire en raison d'un problème technique imputable à l'EPSO, vous devez le signaler immédiatement à l'EPSO.

Pour toute correspondance avec l'EPSO, veuillez utiliser le formulaire de contact publié sur le site web de l'EPSO: <http://blogs.ec.europa.eu/eu-careers.info/fr/cast/>.

Afin de garantir la bonne compréhension de l'ensemble des textes à caractère général et des communications entre l'EPSO et les candidats, les convocations aux différentes épreuves ainsi que toute correspondance entre l'EPSO et les candidats seront rédigées uniquement en allemand, en anglais ou en français.

## XII. CAS D'EXCLUSION LIÉS À L'INSCRIPTION

L'EPSO veille scrupuleusement au respect du principe d'égalité de traitement. Par conséquent, si à un stade quelconque de la procédure, il apparaît que vous avez créé plusieurs comptes EPSO, que vous vous êtes inscrit plusieurs fois ou que vous avez produit de fausses déclarations, vous serez exclu de la procédure de sélection.

Toute fraude ou tentative de fraude pourrait vous exposer à des sanctions. À cet égard, votre attention est attirée sur le fait que toute personne recrutée par les institutions est tenue de faire preuve de la plus grande intégrité.

## XIII. DISPOSITIONS SPÉCIALES POUR LES CANDIDATS PRÉSENTANT UN HANDICAP

### a) Situation existant au moment de l'inscription

1.	Si vous présentez un handicap ou si vous vous trouvez dans une situation particulière susceptible de vous mettre en difficulté lors du déroulement des épreuves, veuillez cocher la case correspondante dans le formulaire d'inscription en ligne et indiquer les mesures que vous estimez nécessaires pour faciliter votre participation aux différentes épreuves, en mentionnant impérativement le numéro de référence de la procédure de sélection ainsi que votre numéro de candidat.
2.	Le plus rapidement possible après avoir validé votre inscription en ligne, veuillez envoyer un certificat médical ou une attestation délivrée par un organisme compétent, selon le cas, attestant la réalité de votre handicap. Après examen des pièces justificatives, des mesures spécifiques et adaptées à chaque cas pourront être

<sup>9</sup> Nous attirons votre attention sur le fait que la saisine du médiateur n'interrompt pas le délai prévu à l'article 90, paragraphe 2, et à l'article 91 du statut des fonctionnaires pour l'introduction d'une réclamation ou d'un recours devant le Tribunal de la fonction publique en vertu de l'article 270 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. De même, il est rappelé que, conformément à l'article 2, point 4, des conditions générales d'exercice des fonctions du médiateur, toute plainte introduite auprès de celui-ci doit avoir été précédée des démarches administratives appropriées auprès des institutions et organes concernés. Pour de plus amples informations concernant cette procédure, veuillez consulter le site <http://www.ombudsman.europa.eu/fr/home>.

	<p>adoptées afin de satisfaire (dans la mesure du possible) les demandes jugées fondées. Ces pièces doivent être envoyées:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- soit par courrier électronique à l'adresse suivante: EPSO-accessibility@ec.europa.eu,</li> <li>- soit par télécopie au numéro suivant: +32 22998081, avec la mention «EPSO accessibility»,</li> <li>- soit par courrier à l'adresse suivante: Office européen de sélection du personnel (EPSO) «EPSO accessibility» C-25 1049 Bruxelles BELGIQUE</li> </ul>
--	---

b) Situation apparaissant après l'inscription

1.	<p>Si une situation du type de celle décrite ci-dessus survient après la date limite fixée pour l'inscription en ligne, vous devez le signaler à l'EPSO dans les plus brefs délais. Veuillez indiquer par écrit les mesures que vous estimez nécessaires.</p>
2.	<p>Veillez envoyer les documents pertinents</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- soit par courrier électronique à l'adresse suivante: EPSO-accessibility@ec.europa.eu,</li> <li>- soit par télécopie au numéro suivant: +32 22998081, avec la mention «EPSO accessibility»,</li> <li>- soit par courrier à l'adresse suivante: Office européen de sélection du personnel (EPSO) «EPSO accessibility» C-25 1049 Bruxelles BELGIQUE</li> </ul>